

REUNION DU 1^{er} JUILLET 2016

L'an deux mille seize, le premier juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de JUVARDEIL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. BARBOT Henri, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : *Le 24 juin 2016*

Présents : Mme FOUCHER, M. FOULONNEAU, M. LETHIELLEUX Clément, Mme BERNIER, M. BOURGEAU, M. BARBOT Pierrick, Mme PLANCHENAUT, M. BEDOUT, M. FREULON, Mme BRUNET, Mme PITON.

Absents : M. DESLANDES, Mme ALLARD, M. LETHIELLEUX Jean-Michel

Secrétaire de séance : Mme PITON

A - COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT-ANJOU

1. COMMUNE NOUVELLE Suite vote du 14 juin

M. le Maire informe le Conseil que les Communes de Brissarthe, Champigné, Châteauneuf-sur-Sarthe, Cherré, Contigné, Juvardeil, Marigné, Querré et Sœurdres ont sollicité de Madame la Préfète la création d'une commune nouvelle à dix. Les communes de Châteauneuf-sur-Sarthe et Miré ont voté contre.

Il précise qu'un comité de pilotage va être mis en place, pour continuer de travailler sur la création d'une commune nouvelle à huit et non plus à dix.

Mme BRUNET et M. FOULONNEAU participeront au groupe de travail.

2. SÉMINAIRE DES MAIRES DES TROIS COMMUNAUTÉS DE COMMUNES du 20 juin

M. le Maire donne un compte rendu des travaux réalisés par les groupes de travail : Gouvernance – Culture – Tourisme – Voirie – Eau, Déchet, Assainissement, GEMAPI – Enfance, jeunesse – Action sociale et santé publique – Développement économique.

3. CONSEIL COMMUNAUTAIRE

M. le Maire donne un compte rendu de la réunion du 22 juin 2016

B - COMMUNE

DÉLIBÉRATIONS :

1. PROJET EXTENSION DE LA SABLIERE GSM DE LA SAULAIE

Demande de classement de terrains en zone carrière et Propose des Conventions de compensation

M. le Maire rappelle au Conseil que le projet d'extension de la Sablière a été présenté le 27 avril dernier par la Société GSM. Pour que le projet puisse se réaliser, l'accord de la Municipalité est nécessaire au travers de la compatibilité avec le Plan Local d'Urbanisme en cours de révision.

Il expose les conventions liées à l'exploitation de l'extension de la Sablière :

La convention de mécénat : La Société GSM souhaite soutenir le projet communal de restauration du centre bourg à hauteur de 20 000 €.

La Convention d'autorisation de franchissement du chemin rural dit « Chemin creux » : la Société GSM doit traverser le chemin rural pour amener les matériaux bruts extraits jusqu'à son installation de traitement. En contrepartie, la Société propose de verser une redevance annuelle de 15 000 € pendant les 4 premières années puis 4 500 € les années suivantes

La promesse de convention de mise à disposition du terrain communal cadastré section E n° 502 : La société GSM souhaite disposer de la parcelle dans le cadre de l'extension jusqu'au 30 juin 2020. La location serait consentie pour la durée d'autorisation d'extension de la Sablière. Le loyer annuel serait de 10 000 € pendant les 4 premières années puis 4 000 € les années suivantes

La promesse de convention de foretage sur la parcelle communale cadastrée section E n° 502 : La Société GSM souhaite avoir le droit d'extraire et de disposer de tous matériaux contenus dans le sol du terrain cadastré section E n° 502. La convention donnera lieu au versement d'une redevance forfaitaire de 50 000 € couvrant les droits d'exploitation du gisement à extraire, les droits de remblayage et de traitement des matériaux

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de la commune, à bulletin secret, par 9 voix pour, 2 voix contre, et un blanc DECIDE :

- de prendre en considération le projet d'extension de la Sablière dans le Plan Local d'urbanisme en cours de révision.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions.

Demande avis sur le projet de réaménagement

Le Conseil Municipal donne un avis favorable au projet de réaménagement du site si, il y a une prise en compte du caractère agricole du territoire avec renforcement de haies existantes et création de nouvelles haies.

2. MARCHÉ PROCEDURE ADAPTEE

TRAVAUX AMÉNAGEMENT SECURITE ENTRÉE BOURG ROUTE DE CHATEAUNEUF SUR SARTHE - STATIONNEMENTS RUE DU GRAVIER – REVETEMENT SENTIER DES REITRIES

Monsieur FOULONNEAU Maire Adjoint énonce les caractéristiques essentielles de ce programme :

Il s'agit d'aménager et sécuriser l'entrée du bourg route de Chateauneuf sur Sarthe, de créer trois places de stationnement rue du Gravier et de réaliser un revêtement à l'entrée du sentier des Reitries.

Il précise que la procédure utilisée sera la procédure adaptée (*article 28 du code des marchés publics*).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- d'autoriser le maire à engager la procédure de passation du marché public, de recourir à la procédure adaptée dans le cadre du projet et dont les caractéristiques essentielles sont énoncées ci-dessus.

- de donner tous pouvoir au Maire et aux Adjointes pour signer les pièces nécessaires.

3. PERSONNEL COMMUNAL Renouvellement contrat agent d'animation

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, DECIDE

- de conclure un nouveau contrat avec Mme CROCHET Béatrice d'une durée d'un an du 1^{er} septembre 2016 au 31 août 2017,
- de verser à l'agent un salaire correspondant au 15h/35^{ème} du traitement afférent au 1^{er} échelon des agents d'animation de 1^{ère} classe (IB 342).

4. VIREMENT DE CREDITS

Monsieur le Maire expose au Conseil que les crédits prévus à certains chapitres du budget communal de l'exercice 2016 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

Objet de la Dépense	Diminution sur crédits déjà alloués	Augmentation des crédits
020 Dépenses imprévues	-10 000 €	
61551 Entretien matériel roulant		+10 000 €

Le Conseil après avoir délibéré, approuve les virements de crédits indiqués ci-dessus.

5. AMF

Motion de soutien à la candidature de la ville de Paris à l'Organisation des JO 2024

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que les Jeux Olympiques et Paralympiques incarnent des valeurs sportives, éducatives et citoyennes auxquelles la commune de Juvardeil est attachée ;

Considérant que la Ville de Paris est candidate à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 ;

Considérant, qu'au-delà de la Ville de Paris cette candidature concerne l'ensemble du pays ;

Considérant que l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques à Paris en 2024 aura nécessairement des retombées positives sur la pratique sportive et les politiques conduites par la commune en ce domaine ;

Considérant que la commune de Juvardeil souhaite participer à la mobilisation autour de ce projet.

Après en avoir délibéré :

Apporte son soutien à la candidature de la Ville de Paris à l'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024 et émet le vœu que cette candidature soit retenue par le Comité International Olympique.

COMMISSIONS :

6. PATRIMOINE BATI ET URBANISME

- Projet rénovation thermique, point sur les Subventions

Monsieur le Maire informe le Conseil que :

la subvention du « FIPEE 21 » accordée par le SIEMML s'élève à 57 584 €,

le dossier de demande de subvention de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux n'a pas été retenu.

- Lotissement de la Poitevinière

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'un compromis de vente a été signé pour le lot 12 et le lot 13 et que le lot 7 sera vendu au prix de 14 000 € HT à Anjou Atlantique Accession. Il reste donc cinq lots à vendre.

7. PATRIMOINE ROUTIER ET ENVIRONNEMENT

Monsieur FOULONNEAU Maire Adjoint informe le Conseil.

- Grande rue : A partir du 13 Juillet, le stationnement de tous véhicules sera interdit en bordure et sur la chaussée des deux côtés de la Grande Rue, sur la section comprise de la Place des Amandiers à la rue de L'Hormeau, sauf VP (Véhicule particulier, cf carte grise du véhicule) sur emplacement devant le n° 1de la grande Rue.

- Rue des Pinsons : Un sens unique en partant de la rue des Chardonnerets va être instauré temporairement, jusqu'au 2 octobre inclus

8. VIVRE ENSEMBLE LA SOLIDARITE L'INTERGENERATIONNEL ET LA COMMUNICATION

Compte rendu Conseil d'Ecole du 6 juin

Monsieur LETHIELLEUX Clément Maire Adjoint donne un compte rendu du Conseil d'école. Il précise qu'un rappel des horaires a été fait suite à de nombreux retards le matin

Temps d'Activités Périscolaires 2016-2017

Monsieur LETHIELLEUX Clément Maire Adjoint informe le Conseil que la Commission « Vivre Ensemble, la Solidarité, l'Intergénérationnel et la Communication » a décidé en concertation avec le comité de pilotage de ne pas modifier l'organisation des temps d'activités périscolaires pour l'année 2016-2017.

9. GIC Haut Anjou M. LESAGE Président

Demande installation d'un ball-trap les 30 et 31 juillet

La déclaration d'installation temporaire d'un ball-trap, les 30 et 31 juillet 2016, au lieu-dit « Le Bois de Marmontal » à droite du dancing C7, sera adressée à M. le Sous-Préfet de Segré.

Demande l'autorisation d'ouvrir un débit de boisson

Monsieur LESAGE Président du GIC Haut Anjou est autorisé à ouvrir un débit de boissons temporaire le samedi 30 juillet de 14 à 20 h et le dimanche 31 juillet de 10 h à 20h

10. VIE ASSOCIATIVE, ANIMATION et TOURISME

Madame FOUCHER Maire Adjoint informe le Conseil que la Commission « Vie Associative, Animation et Tourisme » a décidé de maintenir le Marché en Juillet et Août et de modifier les horaires en hiver soit de 16 h à 19 h.

INFORMATIONS :

ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX CR AG DU 17 JUIN

Monsieur le Maire donne un compte rendu de l'Assemblée Générale du 17 juin

L'Association « Le Cirque Super » organise les 2, 3 et 4 septembre la 3^{ème} édition de son festival « La rentrée c'est class »

Horaires d'ouvertures du secrétariat : du 14 juillet au 12 septembre 2016 le secrétariat de la Mairie sera fermé les samedis

Calendrier électoral 2017

Election du Président de la République le 23 avril 2017 et le 7 mai 2017

Elections législatives les 11 et 18 juin 2017

Elections sénatoriales le 24 septembre 2017

ASSOCIATION « SOLIDARITE MIGRANTS D'UNE RIVE A L'AUTRE »

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Madame la Présidente de l'Association.

Un logement a été proposé pour deux mois par la Commune de Cheffes.

Dans la mesure où deux des enfants sont inscrits à l'école de Juvardeil, l'Association souhaiterait savoir si une prolongation du bail précaire est envisageable.

Le Conseil donne un avis favorable à la demande de prolongation et demande à la Commission « Patrimoine Bâti et Urbanisme » de déterminer la date de fin du bail précaire.

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de renoncer à exercer son droit de préemption sur les parcelles cadastrées section E n° 854 et 871 sises 4b, ruelle Jean Poisson.

SICTOM Loir et Sarthe

Monsieur le Maire donne un compte rendu de la réunion du Comité Syndical du 25 juin 2016.

Collecte des ordures ménagères : Une nouvelle collecte latérale 1fois/15jours commencera au 1^{er} janvier 2018.

FEDERATION DES ASSOCIATIONS ADMR DU MAINE ET LOIRE

Monsieur le Maire informe le Conseil que suite aux dysfonctionnements repérés dans les services apportés à la population par l'association ADMR du Pays de Châteauneuf, la fédération a décidé de participer aux instances Conseil d'Administration et Bureau de l'Association.